Agglomération du Bocage Bressuirais
27 boulevard du Colonel Aubry - BP 90184
79304 Bressuire Cedex
Téléphone : 05 49 81 19 00
Fax : 05 49 81 02 20
contact@agglo2b.fr

BOCAGE BRESSUIRAIS

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

PESCALIS-promotions et gestes commerciaux-[redacted]

Décision D-2022-260

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09 novembre 2021 portant régime de délégations par laquelle il a été délégué au Président de prendre toute décision concernant *« Pescalis : promotions et gestes commerciaux »* ;
- **Vu** la délibération n°2022-010 du Conseil Communautaire du 16 février 2022 fixant les tarifs de Pescalis SPIC à compter du 14 février 2022 ;
- **Vu** l'arrêté du Président A-2021-53 portant délégation de fonction et de signature à M. Philippe ROBIN, 11ème vice-Président pour le tourisme ;
- **Considérant** que le bon cadeau « chalet semaine avec linge inclus » d'une valeur de [redacted] commandé en mars 2022 par [redacted]
- **Considérant** que la réservation a dû être annulée par le client en conséquence ;
- **Considérant** qu'au vu de justificatifs produits il est justifié d'accorder un geste commercial exceptionnel en raison de l'indisponibilité du client ;

DECIDE

ARTICLE 1 : d'effectuer un geste commercial exceptionnel pour [redacted], à savoir le remboursement à l'intéressé de la somme de [redacted] correspondant à l'acompte versé ([redacted] correspondant à la location d'un chalet semaine linge inclus pour un montant de [redacted]).

L'acompte a été reçu sur la régie de mars 2022.

ARTICLE 2 : La remise correspondante sera affectée sur le budget Pescalis SPIC.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-préfet de BRESSUIRE et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 21/11/2022

Le Vice-Président,
Monsieur Philippe ROBIN

Communauté d'Agglo. DU BOCAGE BRESSUIRAIS

Transmis en préfecture le .....22 NOV. 2022.....

Notifié ou publié le .....22 NOV. 2022.....

Le Président,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.